

Ripisylves et protection des rivières ?

Philippe Bassin (Verts)

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve représente l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Ces cordons boisés jouent un rôle essentiel pour le maintien de la qualité des ruisseaux et des rivières : fraîcheur, maintien des berges, caches et ressources alimentaires pour la faune piscicole... De nombreuses études montrent que les eaux proches de l'état naturel sont mieux parées pour faire face aux changements climatiques, notamment grâce à l'ombrage de leurs berges boisées.

Ces cordons boisés constituent aussi des corridors biologiques qui augmentent la connectivité écologique des paysages. De plus, ce sont de véritables filtres qui retiennent, en partie, engrais et produits phytosanitaires des cultures intensives adjacentes. Ils protègent ainsi la qualité de l'eau.

En 2020, le Canton d'Argovie a dressé une cartographie des tronçons de cours d'eau qui met en évidence la présence ou l'absence de boisement. Cela a permis de montrer qu'un meilleur ombrage serait possible en plantant des ligneux sur 350 km du réseau hydrographique argovien. Aujourd'hui, en Argovie, des mesures sont prises pour aller dans ce sens.

Ces dernières années, dans le Canton du Jura, le constat est sombre, la qualité des cours d'eau se détériore. Beaucoup de pêcheurs jurassiens regrettent les coupes et arrachages intempestifs de ligneux sur les rives. Ils déplorent la diminution des poissons, notamment des truites. Les causes sont multiples : pollutions, réchauffement climatique, coupes intempestives des ripisylves... Nous pouvons agir assez facilement sur ce dernier point. Récemment, plusieurs dégradations ou destructions des cordons boisés rivulaires ont été constatées et documentées par des photographies. L'ENV a été informé. Il faudrait éviter ces interventions brutales, probablement illégales et replanter près des cours d'eau. Le 9 décembre 2020, le député Christian Spring (PDC) s'en était lui aussi ému lors d'une question orale.

Aussi, le Gouvernement jurassien peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1. Les destructions récentes de cordons boisés constatées dans le Jura sont-elles toujours légales ?**
- 2. Le canton du Jura ne devrait-il pas se doter d'un outil similaire à celui du canton d'Argovie, avec une cartographie de l'état actuel des boisements des rives ?**
- 3. Ces prochaines années, que compte faire le canton du Jura pour faire stopper les dégradations et améliorer les ripisylves des cours d'eau jurassiens ?**

Philippe Bassin (Verts)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Audrey Voutat (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)

- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Roberto Segalla (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Linder Céline Robert-Charrue (Verts)

Intervention déposée officiellement le 31 mars 2021

Documents annexés

- I0012849_synthèse.pdf
- qe3378.pdf



Ripisylves et protection des rivières ?

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve représente l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Ces cordons boisés jouent un rôle essentiel pour le maintien de la qualité des ruisseaux et des rivières : fraîcheur, maintien des berges, caches et ressources alimentaires pour la faune piscicole... De nombreuses études montrent que les eaux proches de l'état naturel sont mieux parées pour faire face aux changements climatiques, notamment grâce à l'ombrage de leurs berges boisées.

Ces cordons boisés constituent aussi des corridors biologiques qui augmentent la connectivité écologique des paysages. De plus, ce sont de véritables filtres qui retiennent, en partie, engrais et produits phytosanitaires des cultures intensives adjacentes. Ils protègent ainsi la qualité de l'eau.

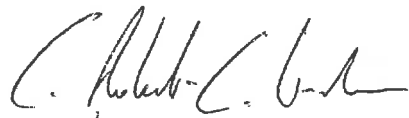
En 2020, le Canton d'Argovie a dressé une cartographie des tronçons de cours d'eau qui met en évidence la présence ou l'absence de boisement. Cela a permis de montrer qu'un meilleur ombrage serait possible en plantant des ligneux sur 350 km du réseau hydrographique argovien. Aujourd'hui, en Argovie, des mesures sont prises pour aller dans ce sens.

Ces dernières années, dans le Canton du Jura, le constat est sombre, la qualité des cours d'eau se détériore. Beaucoup de pêcheurs jurassiens regrettent les coupes et arrachages intempestifs de ligneux sur les rives. Ils déplorent la diminution des poissons, notamment des truites. Les causes sont multiples : pollutions, réchauffement climatique, coupes intempestives des ripisylves... Nous pouvons agir assez facilement sur ce dernier point. Récemment, plusieurs dégradations ou destructions des cordons boisés rivulaires ont été constatées et documentées par des photographies. L'ENV a été informé. Il faudrait éviter ces interventions brutales, probablement illégales et replanter près des cours d'eau. Le 9 décembre 2020, le député Christian Spring (PDC) s'en était lui aussi ému lors d'une question orale.

Aussi, le Gouvernement jurassien peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1. Les destructions récentes de cordons boisés constatées dans le Jura sont-elles toujours légales ?**
- 2. Le canton du Jura ne devrait-il pas se doter d'un outil similaire à celui du canton d'Argovie, avec une cartographie de l'état actuel des boisements des rives ?**
- 3. Ces prochaines années, que compte faire le canton du Jura pour faire stopper les dégradations et améliorer les ripisylves des cours d'eau jurassiens ?**

Cosignataires en annexe



Céline ROBERT-CHARNEAU GARDON



Rémy Merry



Tania Schindolholz



Pauline Godard



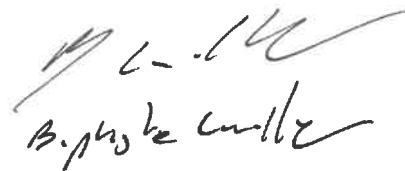
Breulux Raphaël



Roberto SEGALCA



Magali Rohner



B. plus le curier



Hanno Schmid



Audrey Vautrot



Ivan Godat